

Je serais le dernier à vouloir préconiser quoi que ce soit de nature à ébranler la confiance au pays, mais je ne puis concevoir comment, quelles que soient les circonstances, nous pourrions porter atteinte à la sécurité de notre armature économique en tirant parti de la richesse de nos ressources et de l'insuffisance évidente de notre circulation monétaire. J'espère donc que le ministre étudiera attentivement cette situation, car je vois dans ce seul domaine la possibilité d'un financement suffisant aux besoins du début des hostilités, dont le ministre a fort justement parlé il y a un instant, et cela sans accroître la dette du Canada pour le moment.

Le ministre a laissé entendre avec raison que d'ici quelques mois un moment se présentera où les revenus escomptés n'arriveront pas en fortes quantités dans le trésor et où les dépenses immédiates deviendront considérables, de sorte que les revenus réels de l'Etat ne pourront plus guère suffire. C'est à prévoir, et le ministre peut être certain que nous ne lui en ferons aucuns reproches parce que ces conditions sont des plus naturelles et que nous désirons assister de notre mieux le Gouvernement à y parer. Mais je tiens à souligner qu'aux heures de crise tout Gouvernement a droit d'examiner ses revenus pour voir s'il n'y aurait pas quelque réserve à exploiter. Sans m'attarder aux détails je voudrais poser un principe dont l'application s'impose de nos jours. Dans certains milieux la réserve apparaît comme quelque chose de sacro-saint, d'inviolable ou d'intangible. Les compagnies d'assurance, par exemple, et d'autres institutions financières semblables, se sont créés des réserves, et elles semblent vouloir les maintenir toujours à un niveau donné, mais les compagnies, les banques ou les institutions financières se créent des réserves pour y puiser au cas de besoin. Ce n'est pas à dire que nos réserves d'or ou d'autres valeurs à notre disposition, doivent être dilapidées, et sans savoir quelle est notre réserve d'or actuellement j'imagine qu'elle s'établit à près de 50 p. 100. Les conférences internationales et les ententes entre les nations admettent qu'une réserve d'or de 25 p. 100 est suffisante. Je ne propose pas que nous attaquions notre réserve d'or au point d'atteindre le minimum de 25 p. 100, mais je suis d'avis qu'entre le niveau de 25 p. 100 et celui de 50 p. 100 il existe une marge que nous pouvons légitimement utiliser. Encore une fois je dis au Gouvernement qu'en plus de nos réserves constituées par les augmentations d'impôts nous possédons dans notre or une réserve où nous pouvons puiser aux heures graves, et sans violer—et j'appuie sur ces mots pour que je

sois bien compris—sans violer d'aucune sorte les principes orthodoxes et reconnus de ce que l'on appelle la saine finance.

Le ministre se propose d'acquitter les frais au fur et à mesure, et de parer à toute insuffisance au moyen d'emprunts. C'est un principe que je suis disposé à accepter. Je trouve le but visé par le Gouvernement très louable. Je me rappelle fort bien le financement laborieux de la dernière guerre. La Chambre devrait être juste—le ministre ne l'a pas été tout à fait—envers ceux qui occupaient alors un poste de responsabilité, car l'entreprise était absolument nouvelle. Je me rappelle bien avec quelles appréhensions le ministre des Finances de l'époque lança son premier emprunt de la Victoire. Nous n'avions pas la moindre idée des ressources pécuniaires du pays. Nous redoutions un échec, mais le succès dépassa notre attente et surprit toutes nos autorités financières; ce n'est qu'après le premier emprunt de la Victoire que nous avons compris l'étendue de nos réserves nationales. L'époque était critique. Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir; notre population a acquis l'habitude des emprunts publics; en outre, grâce aux concentrations monétaires opérées par les institutions fiduciaires et financières, par les maisons de prêts, par les banques et les sociétés d'assurance, nous connaissons bien l'étendue de ces ressources. La tâche est beaucoup plus facile aujourd'hui. En analysant soigneusement les ressources financières du pays, on peut prévoir de manière assez concluante l'effet qu'aura la politique du ministre, politique qui consiste à acquitter les frais au fur et à mesure.

Examinons un peu cette politique. Je ne m'en prends pas aux impôts; dans ce domaine, je donne carte blanche à mon honorable ami en lui disant: "Que Dieu vous bénisse; allez de l'avant et faites de votre mieux". Tout ce que je dirai au sujet des taxes devra être pris comme conseil plus que comme critique.

Abordons d'abord la taxation des surplus de bénéfices. Je me rappelle très bien les circonstances dans lesquelles cette loi fut présentée au cours de la dernière guerre. Le ministre voit là un problème épineux et j'abonde dans son sens. Il a toute ma sympathie et aussi, je le sais, la sympathie de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. Cette taxe est extrêmement difficile à répartir équitablement. Je n'ai eu que quelques instants pour examiner l'exposé, mais un coup d'œil rapide m'a permis de constater que, dans les circonstances, cette taxe est raisonnable; j'ai la conviction qu'avec l'aide du personnel hautement compétent dont il dispose et qui jouit d'une vaste expérience—quelques-uns de ses membres ont eu à voir